

RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016 n° I/2016

Présents : M. Jean-Marie **BEUTEL**, Maire

Adjoints :

M. Christian **WENDLING**
Mme Fabienne **BAAS**
M. Gilles **KAPP**
Mme Azam **TAHERI**
M. Bruno **BOULALA**

M. Sylvain **BROUSSE**
Mme Anne **MAMMOSSER**
Mme Pierrette **SCHMITT**
M. Noël **NICKAES**

Conseiller Municipaux :

Mme Brigitte **LENTZ**
M. Denis **RITZENTHALER**
Mme Farida **GHETTAS**
M. Jean-Marie **VELTZ**
Mme Véronique **KOLB**
Mme Emmanuelle **HUMBERT**
M. Pascal **VAUVILLIER**
Mme Angélique **WINLING**
M. Hervé **GANDRIEAU**
Mme Céline **CHRISTOPHE**
M. Michel **KARM**

Mme Svetlana **BRAULT**
M. Richard **LINCK**
Mme Patricia **FROITIER**
M. Jérôme **BUCHERT**
M. Dimitri **LEGIN**
Mme Anne **EBERHARDT**
Mme Nancy **DULCK**
M. Patrice **GUILLEMOT**
Mme Pascale **LAMBERT-THORWARTH**
Mme Catherine **GEIGER**
M. Damien **OSWALD**

Absente excusée :

Mme Christelle **ABBRUCIATI**, absente excusée, donne procuration à **M. Gilles KAPP**

O R D R E D U J O U R

1°) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015 n° VII/2015.

FINANCES

2°) – BUDGET PRIMITIF 2016 VILLE D'OSTWALD

3°) – PRODUIT FISCAL 2016

4°) – CREDITS SCOLAIRES 2016

5°) – 1^{ère} REPARTITION DES SUBVENTIONS 2016

6°) – BUDGET PRIMITIF 2016 – POLE ENFANCE

7°) – REGIME DES EXONERATIONS FISCALES

URBANISME

8°) – AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ARRETE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

INTERCOMMUNALITE

9°) – DELIBERATION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG : PROGRAMME VOIRIE 2016

10°) – DELIBERATION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG : ECHANGE DE TERRAINS

Le Maire, Jean-Marie Beutel, salue les membres du Conseil Municipal et les remercie de leur présence.

1°) – Approbation du rapport de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 n° VII/2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 a été transmis aux conseillers municipaux par mail du 22 décembre 2015.
Aucune observation écrite n'a été transmise à la Mairie.

M. Pascal Vauvillier s'interroge sur la signification que donnent les groupes d'opposition à leur abstention régulière lors du vote du rapport de la séance précédente du Conseil municipal.

M. Patrice Guillemot précise que l'abstention est liée au fait que l'opposition n'est pas favorable à tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Maire, Jean-Marie Beutel, rappelle que l'adoption d'un procès-verbal revient à accepter le rendu des débats lors de la séance et non l'approbation du fond.

Ledit procès-verbal a été adopté par **27 voix pour, 6 abstentions.**

2°) – Budget Primitif 2016 Ville d'Ostwald

L'assemblée municipale est appelée à approuver, après débat, le projet du Budget Primitif 2016. Ce document, qui rappelle en comparaison les chiffres du Budget Primitif 2015, s'inscrit dans les orientations budgétaires que le Conseil municipal a débattues lors de sa séance du 14 décembre 2015.

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre en :

- Section de Fonctionnement à : 8.181.900 €
- Section d'Investissement à : 5.707.364 €

Soit un budget total qui s'élève à : 13.889.264 €

Il ressort de ce budget les points suivants :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré l'entrée en « rythme de croisière » de l'offre culturelle et l'ouverture, dès septembre 2016, de la nouvelle crèche des Rives du Bohrie. Ces deux seuls postes représentent 120.000 € pour 2016 mais profitent intégralement aux Ostwaldois,
- le maintien d'un niveau soutenu d'investissements supérieurs (encore en 2016) à la moyenne constatée sur les 10 dernières années. L'essentiel des efforts d'investissements se porte sur la nouvelle crèche (1.550.000 €), la réhabilitation du Centre Sportif et de Loisirs (195.000 €), la restructuration d'un nouveau périscolaire (crédit d'amorce de 194.000 €), les autres travaux (patrimoines, ...) pour 621.000 € et le solde du Point d'Eau,
- l'absence de recours supplémentaire à l'emprunt permettant de ne pas obérer les capacités d'investissements futures,
- le recours, modéré et différencié, à la fiscalité locale dont les taux sont inchangés depuis 2004 (voir point suivant de l'ordre du jour).

Les partis pris pour l'élaboration de ce budget et exposés ci-dessus permettent :

- de présenter un budget sincère et équilibré,
- de faire face aux dépenses nouvelles qui profitent aux habitants d'Ostwald ainsi qu'à la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat,
- et de conserver, malgré tout, une capacité d'autofinancement sensiblement équivalente à celle de 2015.

Intervention de M. Christian Wendling, 1^{er} adjoint au Maire

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 0.1% par rapport au budget 2015, elles s'élèvent à 7.795.099 € avant les opérations d'ordre soit + 9.499 €.

Les charges à caractère général baissent de 2,2% soit 43.512 €, essentiellement dans le poste 611 contrats de prestations de services en raison du transfert des emplois des intermittents du spectacle appelés Guso en charges de personnel.

Les charges de personnel sont en légère hausse de 1,2% et représentent 50,11% du budget global et ce malgré le recrutement prévu de 2 agents pour le service technique et le Point d'Eau, de l'affectation des emplois Guso et du glissement vieillesse technicité.

Les autres charges de gestion courante sont également en baisse de 21.179 € soit 1.9% : coût du partenariat avec la MJC maîtrisé et stabilité du déficit structurel du Pôle Enfance.

Les charges financières sont en légère hausse de 5% soit 18.000 € malgré la concrétisation en 2015 d'un emprunt de 2.5 millions d'euros servant à financer environ 4 millions d'€ d'investissements.

Le virement à la section d'investissement est de 386.801 € presque identique à 2015.

En Recettes de fonctionnement, les dotations et participations de l'Etat sont en baisse de 197.440 €, la seule DGF étant réduite de 169.000 € en 2016 après une première baisse de 147.000 € en 2015 soit + de 300.000 € en 2 ans.

Les impôts et taxes augmentent de 183.627 € soit + 4.14% en raison de 3 facteurs différents : la hausse des bases décidées par l'Etat, l'arrivée de nouveaux habitants et une augmentation maîtrisée et différenciée de la TH et la TF après 12 années de stabilité.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 5.707.364 € à laquelle il convient de déduire 1.550.000 € en dépenses et en recettes pour l'avance versée pour la nouvelle crèche réalisé dans la même année.

L'investissement réel est donc de 4.157.364 € contre 4.813.500 € en 2015 soit une baisse de 13.6%.

Après deux années très fortes en investissements, plus de 10 millions d'euros réalisés, les dépenses d'Investissement prévues en 2016 s'élèvent à 3.346.000 €. Cela se situe toujours dans la fourchette haute des dix dernières années (en moyenne 3 Millions d'€).

Les principales opérations déjà énumérées lors du DOB sont :

- la nouvelle crèche des Rives du Bohrie pour 1.550.000 €
- le reste à payer des travaux et matériel du Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau pour 658.800 €
- des travaux dans le CSL pour 203.000 €
- des travaux dans les écoles pour 127.000 €
- les études et démarrage des travaux dans le périscolaire La Bruyère pour 194.0000 €
- l'éclairage public pour 141.000 €
- sont également prévus des acquisitions de matériel pour les services techniques, des acquisitions de terrains, des travaux dans le centre administratif, le pôle enfance, le cimetière, le Centre de Loisirs, le Hussard pour environ 350.000 €.

Les recettes prévues sont des subventions d'investissement pour 745.450 € essentiellement pour la nouvelle crèche et le périscolaire, le remboursement du FCTVA et de la Taxe d'aménagement pour 250.000 €, les opérations d'ordre provenant du fonctionnement pour 386.601 € et des ventes de terrains pour 2.775.113 €

Aucun emprunt n'est prévu en 2016.

Intervention de M. le Maire

L'évolution des frais de fonctionnement et des niveaux d'investissement permet de démontrer la cohérence entre les moyens financiers mobilisés et l'ampleur plus ou moins forte des investissements.

Il ressort, dès lors, de ce budget :

- Une section de fonctionnement maîtrisée en termes de volume budgétaire avec des charges de gestion qui diminuent.
 - Une section d'investissement toujours soutenue qui participe au dynamisme économique et à l'emploi.
- Les frais de fonctionnement sont maîtrisés et les investissements, intégralement tournés vers les services à la population.

Ce budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, s'inscrit dans la logique de 3 en 1 : économie, habitat, transport, et témoigne d'une Ville qui s'adapte aux exigences de la société. Il se concrétise par une stratégie partenariale avec l'EMS, le Conseil Départemental, la Région Alsace et particulièrement la CAF pour son soutien.

Le développement économique, créateur d'emplois est une priorité pour notre équipe municipale.

En matière d'habitat, nous pratiquons une progression mesurée afin de pouvoir adapter au mieux les services à la population et de maîtriser les besoins en équipement que nous finançons dans la majorité des cas en coproduction.

Les déplacements participent à ce développement : après la réalisation de l'axe Bugatti, il faut s'atteler à la reconfiguration de la Vigie et préparer le projet A 35 dans le cadre de l'EMS par rapport aux services de l'Etat (GCO – A 35).

Pour cela, la Ville doit se donner les moyens de poursuivre sa politique de proximité qui se veut résolument tournée vers les services aux habitants. Il faut anticiper et agir pour ne pas subir.

Ce budget est le témoin de cette volonté.

Le Maire insiste sur cette logique de 3 en 1 en rappelant notamment la stratégie en matière de transport et d'économie. Cette stratégie s'articule autour d'un partenariat étroit avec les opérateurs institutionnels que sont l'Eurométropole de Strasbourg pour la quasi-totalité des projets, le Département pour le Centre Sportif et de Loisirs et le périscolaire, la Région pour le développement économique et la Caisse d'Allocations Familiales pour la crèche et la cuisine centrale.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je reviens sur l'un des postes de dépense en section de fonctionnement pour lequel je vous avais demandé une présentation plus transparente et conforme à la comptabilité M14.

Il s'agit du poste numéro 60623 libellé dans la M14 par « fournitures non stockées d'alimentation » que vous appelez « alimentation », dont le montant de 123.100 € est une somme considérable.

Vous y avez inclus les dépenses relatives à des repas livrés à la cantine, de sorte qu'il est impossible de faire la distinction entre les dépenses des plateaux cantines et les autres dépenses d'alimentation qui sont potentiellement liées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » (8.500 € pour 2016).

Je vous demandais simplement d'inscrire :

- au compte 6042 : les dépenses relatives aux repas livrés à la cantine,
- au compte 60623 : les dépenses d'alimentation hors repas livrés à la cantine

En effet, les dépenses des plateaux cantine sont liées à l'exécution de prestations de services et ne concernent pas uniquement des achats d'alimentation, elles doivent donc être inscrites au compte 6042 « achats de prestations de services ».

(Côté recette : le règlement de ces services à la commune par les familles : repas cantine, classes vertes, centre aéré, doit être imputé au compte 706, « prestations de service »).

Plus globalement concernant vos dépenses réelles de fonctionnement, vous annoncez une quasi stabilité entre 2015 et 2016 (7.785.600 € pour 2015 et 7.795.099 € pour 2016).

Mais il est impossible d'y croire puisque lors du dernier conseil municipal du 14 décembre 2015, vous avez fait voter une décision modificative élevant ce poste de dépense jusqu'à un montant de 8.121.320 €. (Écart de 335.720 €, soit + 4 %). Il serait honnête de le préciser.

Mais je vais m'arrêter là, nous aurons l'occasion de souligner ces écarts lors de la présentation de votre compte administratif.

Intervention de M. Damien Oswald

Tout d'abord je suis heureux de voir qu'après des années d'augmentation irresponsable des dépenses de fonctionnement, nous assistons enfin à une stabilisation. Alors je pourrais pour une fois être heureux de cette stabilisation. Mais c'est pour moi juste le minimum. Le minimum étant ce qu'il convient de faire, ce que nous sommes obligés de faire pour les générations futures. Le mieux aurait été de trouver les sources et les idées pour réduire les dépenses de fonctionnement.

Je pense que vous êtes heureux de nous présenter des dépenses de fonctionnement stable, j'aurais aimé plus d'innovation. Vous nous auriez surpris en nous présentant des dépenses de fonctionnement en baisse, et cela aurait été un vrai signal, une vraie manière de nous dire que vous avez enfin compris ce que les contribuables attendent. J'espère donc que l'an prochain nous aurons des dépenses de fonctionnement en baisse.

Je ne vais pas non plus énumérer chaque ligne du détail des dépenses de fonctionnement, mais simplement donner les chiffres suivants :

- 1.41 Millions d'euros d'annuité d'emprunt sur 7.79 Millions de recettes réelles de fonctionnement. Soit 18% des recettes qui sont avalées par le remboursement de la dette. (P149)
- 12,08 millions d'euros de dettes restant dû, 4.13 millions en 2012 soit + 290% (P130) soit 3 Millions en 2013, 4 Millions en 2014, 2.5 Millions en 2015...

Nous regrettons que ce budget primitif, n'expose aucune prospective financière. Cette prospective financière nous aurait permis de placer les principaux éléments que nous avons dans le cadre d'une stratégie globale qui fasse apparaître l'évolution prospective des effectifs et des charges de fonctionnement qui s'y rapportent. Nous ne savons pas si ce budget est le reflet de ce que seront les prochains budgets de ce mandat... Une fois de plus, cette absence de prospective illustre bien un manque de vision.

En conclusion Monsieur le Maire, au vu de ce que je viens d'exposer à notre Assemblée, je regrette le manque de vision de votre majorité, ce budget n'apporte rien de réellement nouveau à notre ville et à ses habitants. Ce budget manque cruellement d'ambition et de partage. Il n'a rien de créatif ni de solidaire. Vous me disiez que le développement économique est une prérogative de l'Eurométropole mais doit-on pour autant s'en désintéresser lorsque l'on voit bien que rien ne bouge là-bas non plus. Comme le gouvernement, vous vous contentez de petites « mesurette », de petites politiques sans ambition, sans vision. Mon constat tient en une phrase qui conclura mon intervention : pas de nouvelle vision, pas de nouvelle action, pas d'innovation, un endettement et des taxes en hausse.

Intervention de Mme Pascale Lambert-Thorwarth

Nous rappelons la nécessité de faire des économies à un moment où le contexte économique est de plus en plus difficile. Le budget primitif 2016 de la Ville d'Ostwald ne répond pas aux exigences conjoncturelles qui nécessitent des économies plus drastiques que celles, à la marge, que vous proposez.

Dans sa globalité, il aurait fallu donner un signe fort à tous les Ostwaldois et c'est ce que nous déplorons.

Nous avons bien vu que, de part et d'autres, des baisses ont été proposées, mais le signe fort que doit apporter toute municipalité, dans le contexte actuel, ne se retrouve pas dans ce budget primitif 2016.

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Le débat sur la réduction des dépenses de fonctionnement soulève inévitablement celui de la nature et de l'ampleur des services proposés à la population.

Pour ce qui concerne le présent budget, les charges de fonctionnement sont stables mais l'augmentation en volume et en nature de ces services : c'est le cas par exemple de l'activité périscolaire (augmentation du nombre d'enfants accueillis), des nouveaux rythmes scolaires ((nouveau service) et l'entrée en rythme de croisière de la saison culturelle.

Par conséquent, c'est bien parce que le pouvoir d'achat de nos concitoyens diminue qu'il est important et pertinent que les collectivités publiques, à commencer par la Commune, maintiennent leurs services sans impacter trop fortement leur financement par une augmentation des tarifs. C'est précisément ce que notre budget s'attache à faire.

Concernant le développement économique de la Commune, le Maire rappelle, une fois de plus, ses exigences fortes pour défendre le commerce et l'économie locale et son attachement à la réhabilitation et au développement de la Vigie.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a d o p t e par 27 voix pour, 6 contre

ce Budget Primitif 2016 avec un vote par chapitre budgétaire, permettant des mouvements d'article à article, dans la limite, bien sûr, des crédits budgétaires globaux du chapitre.

3°) – Produit fiscal 2016

Pour maintenir les équilibres budgétaires en 2016 et pour garder des marges identiques de capacité d'autofinancement dans un contexte financier marqué par le redressement des comptes publics engagé par l'Etat (plan pluriannuel de minoration de la Dotation Globale de Fonctionnement DGF), il est proposé d'appliquer une hausse différenciée des taux de fiscalité pour 2016.

Cette proposition consiste à augmenter le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 2% et le taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties de 4 %.

TYPE DE TAXES	TAUX 2015	TAUX 2016
Taxe d'habitation	16,99 %	17,33 %
Taxe foncière (bâtie)	13,87 %	14,42 %
Taxe foncière (non bâtie)	60,80 %	62,02 %

Le projet du Budget Primitif 2016 intègre ainsi un produit fiscal prévisionnel qu'il vous est demandé d'approuver.

Intervention de M. Jean-Marie Beutel, Maire

En complément, le Maire précise la place d'Ostwald au sein des 28 communes de l'Eurométropole de Strasbourg en matière de fiscalité locale ainsi que les conséquences financières pour la Ville et pour les habitants de recours au levier fiscal.

Sur la place de la Ville au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, elle se situe en milieu de tableau pour la taxe d'habitation et dans les toutes 1ères places (parmi les taxes les moins chères) pour la taxe foncière.

Concernant l'impact d'une évolution contenue et modérée de la fiscalité, il s'élève en moyenne à 3 à 5 € par habitant par an.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire,

Vous saviez que les dotations de l'Etat allaient diminuer mais, malgré les mises en garde de l'opposition, vous avez continué à dépenser sans compter.

Vous augmentez les impôts et cette augmentation est clairement la conséquence de votre refus d'anticipation sur l'évolution des finances de la Ville d'Ostwald et cette augmentation d'impôts met aujourd'hui en lumière votre refus de maîtrise de vos dépenses de fonctionnement.

Dans un contexte d'augmentation des impôts de la part Eurométropole que vous avez personnellement votée en tant que vice-président de l'Eurométropole et dans un contexte d'augmentation des bases fixées par l'Etat, vous auriez pu refuser d'en rajouter. C'est une triple peine fiscale qui est infligée ce soir aux Ostwaldois. (augmentation des bases + augmentation de la part Eurométropole + augmentation de la part communale).

Par notre vote, nous ne pouvons cautionner l'augmentation d'impôts que vous nous proposez ce soir d'infliger aux habitants de notre commune.

Intervention de Mme Anne Eberhardt

Ce que nous pressentions, l'usage du levier fiscal pour l'année 2016 devient réalité avec l'augmentation des trois taxes, taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2 % chacune et taxe foncière sur les propriétés bâties à 4 %.

Lors du dernier Conseil municipal du 14 décembre, vous aviez dit concernant le recours à la dette, je cite : « Etant précisé que la dette constitue l'impôt de demain, il me paraît préférable de ne plus y recourir à court terme et de ne pas obérer notre capacité d'autofinancement future » et tout de suite après, concernant la fiscalité : « le recours à la fiscalité est une hypothèse possible mais en tout état de cause dans des proportions limitées ». L'impôt de demain dont vous parliez est en fait déjà l'impôt d'aujourd'hui.

Et même si selon vous cette fiscalité est limitée, elle ne reste raisonnable que sur le papier. Elle n'est pas, elle n'est plus supportable dans la réalité pour nos concitoyens car outre les augmentations que vous allez mettre en œuvre les habitants d'Ostwald doivent supporter moult augmentations : impôts directs nationaux, régionaux, départementaux, locaux, impôts indirects, charges pour le chauffage, l'électricité, etc. ? J'arrête là la liste car les prélèvements qui augmentent en ce début d'année sont légions. Ce cumul devient insupportable et vous y participez.

Ainsi, mener une réflexion sur chaque projet et rationaliser les choix de fonctionnement est plus que jamais indispensable. Pourquoi ne pas faire preuve de créativité et d'innovation en mutualisant des services publics entre collectivités ? Par exemple, mutualisation des services des ressources humaines, finances ou encore informatique entre collectivités de taille moyenne ?

Nous aimerions connaître le revenu moyen d'un habitant d'Ostwald par rapport au revenu moyen d'un habitant d'Illkirch et par rapport à un habitant de l'Eurométropole.

Intervention de M. Damien Oswald

Sans avoir l'air d'y toucher, vous accentuez encore un peu plus la pression fiscale qui pèse sur nos concitoyens. C'est irresponsable. Dans les médias, tous les hommes politiques se plaignent de la crise et s'émeuvent de la paupérisation de la population et nous voilà en train de délibérer pour augmenter à nouveaux les impôts de ceux qui ont économisé des années pour se payer un logement, un terrain. C'est hypocrite, c'est malhonnête.

Comme d'habitude, vous n'êtes responsable de rien. Cette hausse des taxes doit permettre, d'après vous, de compenser la baisse des dotations de l'Etat.

Comme si cette situation était nouvelle, comme si vous la découvriez. Mais cela montre juste que soit vous n'avez pas anticipé, soit il s'agit d'un faux argument.

Mais généralement, on ne touche pas aux impôts locaux, vous laissez plutôt l'Eurométropole se charger des augmentations, mais cette année nous aurons droit aux deux.

Et on augmente, on augmente et on augmente.

On parle de pouvoir d'achat mais on augmente les impôts, on jette la responsabilité sur la crise, les chefs d'entreprise mais on augmente et on augmente sans prendre le taureau par les cornes. On laisse pourrir une situation sans se demander si c'est vraiment les bonnes décisions que l'on prend depuis 40 ans.

Une nouvelle fois, je vous invite à faire réaliser un audit, interne ou externe afin que notre assemblée connaisse les marges de manœuvres possibles et je suis certain que nous en avons.

Réponse de M. Jean-Marie Beutel, Maire

Comme cela a été expliqué lors du débat sur le budget Primitif 2016, il importe, dans un environnement économique qui n'est pas favorable pour nos concitoyens de maintenir un niveau de service à la population. C'est bien ce postulat qui garantit un minimum d'égalité entre les citoyens. Pour ce faire, la Ville doit se doter des moyens qui permettent de mener à bien ses actions à commencer par celle en direction de la jeunesse, de l'emploi et de l'aide sociale.

En conséquence, la Ville agit directement et localement au profit de sa population. Elle est soutenue en cela par l'Eurométropole de Strasbourg et le Conseil Départemental qui accompagnent ses projets.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 27 voix pour, 6 contre

- de voter pour l'année 2016, les taux ci-après :

- Taxe d'habitation :	17,33 %
- Taxe foncière (bâtie) :	14,42 %
- Taxe foncière (non bâtie) :	62,02 %

- de prendre acte que l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles qui sera communiqué à la Ville sera dûment complété et transmis à la Préfecture conformément à cette décision de hausse différenciée des taux.

4°) – Crédits scolaires 2016

L'attribution des crédits scolaires accordés aux écoles d'Ostwald est proposée à l'assemblée municipale selon les modalités suivantes :

I - ECOLES PRIMAIRES :

⇒ Crédits de fonctionnement :

- Ecole Primaire Centre.....	5.280,00 €
- 4 classes bilingues (305 € x 4).....	1.220,00 €
- Ecole Primaire Schloessel (dont 280,00 € Gens du Voyage).....	3.535,00 €
- Ecole Primaire Jean-Racine.....	9.542,00 €
- RASED.....	1 188,00 €

⇒ Entretien et réparation des matériels informatiques et reprographiques pris intégralement et directement en charge par la Commune

⇒ Budget BCD (dotation matériel par élève)..... 1,21 €

⇒ Tiers-temps par classe..... 200,00 €

Ces dotations forfaitaires englobent de façon forfaitaire tous les frais exceptionnels de transports, d'entrées, d'activités extra scolaires entreprises par les classes d'Ostwald sur une année scolaire. Cette décision permet une meilleure prévision budgétaire : les demandes ponctuelles et exceptionnelles de subventionnement ne seront ainsi plus retenues.

II - ECOLES MATERNELLES :

⇒ Crédits de fonctionnement :	
- Ecole Maternelle "Les Tilleuls".....	2.898,00 €
- 3 classes bilingues (305 € x 3).....	915,00 €
- Ecole Maternelle du Schloessel.....	1.386,00 €
- Ecole Maternelle "Charles Perrault".....	3.978,00 €
- 3 classes Bilingues (305 € x 3)	915,00 €

⇒ Entretien et réparation des matériels informatiques et reprographies pris intégralement et directement en charge par la Commune

⇒ Budget BCD (dotation matériel par élève)..... 1,21 €

⇒ Tiers-temps par classe..... 200,00 €

Ces dotations forfaitaires englobent de façon forfaitaire tous les frais exceptionnels de transports, d'entrées, d'activités extra scolaires entreprises par les classes d'Ostwald sur une année scolaire. Cette décision permet une meilleure prévision budgétaire : les demandes ponctuelles et exceptionnelles de subventionnement ne seront ainsi plus retenues.

III - CLASSES VERTES :

⇒ par nuitée/enfant **9 €**

selon délibération du 14 septembre 2015 adopté par le Conseil Municipal d'Ostwald quelle que soit la destination (dans le Bas-Rhin ou hors du département).

⇒ Pour les enfants scolarisés volontairement hors d'Ostwald :
par nuitée et par enfant **1,52 €**

Tous ces crédits de fonctionnement seront prélevés sur les différents articles budgétaires abondés au Chapitre 65 du Budget Primitif 2016.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

les crédits scolaires tels qu'ils figurent ci-dessus et tels qu'ils sont inscrits au Budget Primitif 2016.

5°) – 1^{ère} répartition des subventions 2016.

Les premières subventions de fonctionnement proposées à l'assemblée municipale correspondent à des opérations qu'il est d'ores et déjà possible d'évaluer et qu'il convient d'individualiser pour autoriser leur paiement au profit des bénéficiaires respectifs :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

a) **Associations sportives et culturelles** **68.000,00 €**

Cette dotation est appelée à être répartie aux associations locales qui soumettront leurs dossiers respectifs à la Commission « Vie Associative ». Celle-ci sera alors appelée à les étudier et proposer les montants respectifs à attribuer sur la base des critères usuels en vigueur.

b) Actions communales	302.697,00 €
- Amicale du Personnel	18.000,00 €
- Activités scolaires (écoles + Collège) classes découvertes	15.247,00 €
- Kilomètre Solidarité	500,00 €
- Paroisse Protestante (logement du Pasteur)	3.310,00 €
- Mathématiques Sans Frontières (Collège)	170,00 €
- Mission Locale	5.500,00 €
- Coup de pouce financier aux Associations Locales (PTJ)	4.069,00 €
- Action Reforme (Retour à l'Emploi)	15.500,00 €
- Subvention Patrimoine Urbain et Energie Solaire	18.500,00 €
- Fédération Maison de Jeunes et de le Culture	211.581,00 €
- Resto du Cœur	10.320,00 €

c) Subvention au C.C.A.S. (compte 657362) 70.000,00 €

Le total général de ces subventions associatives et fédératives est de 370.697,00 €, celle du CCAS de 70.000,00 €.

Ces crédits sont prévus au Budget Primitif 2016.

Intervention de M. Damien Oswald

M. Oswald souhaite connaître le fondement de la subvention allouée à la FDMJC.

Intervention de M. Patrice Guillemot

Nous sommes totalement d'accord sur le principe d'attribution des subventions, mais nous rendons la municipalité attentive sur l'exigence d'un rapport d'activité en fin de saison à chaque association pour justifier le versement des subventions : nombre de membres, nombre de participants réels aux activités, résultats de l'association en lien avec l'aide apportée par la collectivité. Une étude attentive, sur la base de ces rapports d'activité doit ensuite être menée au sein de la Mairie qui permettra d'attribuer les subventions de manière plus objective.

Intervention de Mme Nancy Dulck

Je suis choquée devant la baisse de subventions du CCAS, de 90.000 € à 70.000 € alors que beaucoup de jeunes et familles monoparentales en difficulté n'arrivent plus à honorer leurs factures d'eau, électricité, loyers, partir en vacances et réaliser quelques loisirs.

Aujourd'hui, je remarque une participation minimum de la Mairie sur les dossiers à traiter. Les intéressés se font soutenir par de multiples organismes (St Vincent de Paul, la Ville de Strasbourg, Emmaüs, ...)

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

La subvention versée à la FDMJC couvre la convention de partenariat souscrite par la Ville pour son service jeunesse et culture (essentiellement des frais de personnels).

Concernant toutes les associations, les demandes de subventions sont recensées et analysées par la Commission de Vie Associative. Les critères guidant l'intervention de la Ville ne résident pas uniquement dans les résultats obtenus mais dans l'utilité de l'association pour la vie locale.

Pour le CCAS, le crédit de 70.000 € abonde son budget dont les interventions ne subissent aucune diminution.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

les montants des subventions tels qu'ils figurent ci-dessus et autorise le Maire à mettre en œuvre cette première répartition selon le détail ci-dessus.

6°) – Budget Primitif 2016 – Pôle de l'Enfance

Le projet de Budget Primitif 2016 du Pôle de l'Enfance, qui fait l'objet d'un budget annexe, s'équilibre en sa seule section de fonctionnement à hauteur de 1.832.875,00 €.

Il est proposé, à l'instar du Budget Primitif 2016 de la Commune, d'adopter ce budget avec un vote par chapitre budgétaire, laissant la possibilité de faire des virements d'articles à articles.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a d o p t e par 31 voix pour, 2 abstentions

le budget 2016 du Pôle de l'Enfance tel qu'il figure dans le document qui vous a été transmis.

7°) – Régime des exonérations fiscales

Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au Conseil Municipal de supprimer par délibération, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements.

Une telle décision peut toutefois supprimer ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code. Cette formule permettrait de maintenir cette exonération au profit des logements aidés.

L'adoption de ce dispositif permettrait à la Ville de bénéficier de ressources fiscales supplémentaires, permettant notamment de contribuer au financement des nouveaux équipements publics.

Intervention de M. Damien Oswald

Après avoir augmenté les taxes foncières et d'habitation, voilà que l'on supprime l'exonération de deux ans de la taxe pour les nouvelles constructions. Il ne faut pas être propriétaire à Ostwald, et surtout il ne faut pas envisager d'y construire. Nous pourrions avoir un long débat sur cette question, mais pour moi il s'agit encore une fois de trouver des ressources fiscales supplémentaires, en a-t-on à ce point-là besoin puisque votre budget est maîtrisé ? Et si on n'en a pas besoin, pourquoi taper sur de futurs propriétaires, n'est-on pas heureux qu'un de nos concitoyens puisse devenir propriétaire ? Mieux que cela, ne devrions-nous plutôt l'aider que de le taxer ?

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Le régime des exonérations fiscales est complexe et en perpétuel mouvement. Beaucoup de communes ont supprimé l'exonération dont il est question.

La suppression de cette exonération toucherait les seuls nouveaux logements et ne sera pas étendue aux bailleurs sociaux (qui continueraient à en bénéficier).

Ostwald est attractive sur le plan économique et de l'habitat. Il paraît donc normal et équitable que les nouveaux résidents participent, dès leur arrivée, au financement des services communaux, par le paiement de l'impôt local, au même titre que les autres concitoyens.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 31 voix pour, 2 contre

- de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code et
- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux.

8°) – Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de l'Eurométropole de Strasbourg.

I. LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Par délibération du 27 mai 2011, le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) a prescrit l'élaboration d'un PLU communautaire, à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Par la même délibération, il a déterminé les objectifs poursuivis et arrêté les modalités de la concertation.

Lors de sa prescription, sous le régime de la loi du 10 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Grenelle 2 », le PLU devait intégrer le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

A l'issue de la première phase de concertation (automne 2011 et premier trimestre 2012), le Conseil de la CUS a, par une délibération du 1er juin 2012, complété la délibération du 27 mai 2011 en ce qui concerne les modalités de la concertation.

Le débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU a eu lieu, lors du Conseil de la Communauté Urbaine du 30 novembre 2012. Au préalable, au courant de l'automne 2012, les Conseils municipaux de l'ensemble des communes de la CUS en avaient eux-mêmes débattu.

En 2014 et en 2015, l'élaboration du PLU s'est poursuivie sous le régime de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, dite « loi ALUR ».

A compter du 1er janvier 2015, la Communauté urbaine de Strasbourg s'est transformée en Métropole, sous le nom d'Eurométropole de Strasbourg.

La loi ALUR de 2014 a offert aux intercommunalités une option entre l'élaboration d'un PLU tenant lieu de PLH et de PDU ou le maintien de trois documents distincts. Elle a, par ailleurs, substitué à la formule de la « concertation » entre l'Eurométropole et les communes membres celle de la « collaboration ».

En conséquence, le 20 mars 2015, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a pris deux nouvelles délibérations :

- pour confirmer la volonté de l'Eurométropole d'élaborer un PLU, dit « trois en un », tenant lieu de PLH et de PDU ;
- pour fixer les modalités de la collaboration de l'Eurométropole avec ses communes membres.

Par délibération du 27 novembre 2015, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a délibéré pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU.

Conformément aux dispositions de l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux communes de l'Eurométropole, en date du 02 décembre 2015. Les communes disposent de 3 mois à compter de cette date pour émettre leur avis. A défaut leur avis est réputé favorable.

II. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le diagnostic préalable du territoire, l'état initial de l'environnement ainsi que l'ensemble des documents, études et réflexions disponibles ont permis de faire émerger les enjeux qui constituent le socle du projet de territoire pour l'Eurométropole de Strasbourg, qui vise à permettre à la fois de répondre aux difficultés rencontrées et de se projeter dans l'avenir.

Ses lignes de force sont les suivantes :

- un enjeu d'attractivité du territoire ;
- un enjeu d'équité sociale et territoriale ;
- un enjeu d'anticipation des alternatives énergétiques et de la place de la nature dans la société ;
- un enjeu de prise en compte de l'évolution des modes de vie, des temps de la vie et donc de la ville

La prise en compte des enjeux évoqués ci-dessus vise à assurer au territoire de l'agglomération un développement métropolitain à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales.

Pour ce faire, le projet de territoire de l'Eurométropole à l'horizon 2030, traduit dans les « orientations générales » du PADD, est construit autour de trois grandes orientations transversales, indissociables les unes des autres, pour faire de l'agglomération :

• Une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane

Capitale régionale et forte de son statut européen, l'Eurométropole de Strasbourg doit, comme toutes les grandes agglomérations, conforter son positionnement métropolitain.

Afin d'asseoir durablement sa place dans les dynamiques territoriales au sein desquelles elle s'inscrit, l'Eurométropole se doit de renforcer son attractivité économique et résidentielle, d'attirer aussi bien des entreprises que des hommes :

- en renforçant l'attractivité régionale et internationale de l'Eurométropole ;
- en inscrivant le développement de l'Eurométropole dans un bassin de vie plus large et transfrontalier ;
- en renforçant l'attractivité résidentielle et en répondant aux évolutions des modes de vie.

- **Une métropole des proximités**

Construire une métropole attractive, ouverte sur le monde et qui veuille aussi rester humaine, ne peut se faire sans répondre aux attentes légitimes de ses habitants et visiteurs, dont l'aspiration première est de pouvoir disposer d'un cadre de vie agréable et de qualité.

Cette métropole des proximités devra répondre aux besoins de logement, de mobilité, d'accès à l'emploi et aux services du quotidien, tout en préservant des espaces de respiration, de nature en ville et des espaces publics de qualité :

- en proposant une offre d'habitat suffisante et diversifiée pour tous ;
- en améliorant la qualité de vie et l'offre de services ;
- en s'enrichissant de l'identité des territoires ;
- en donnant toute leur place aux espaces naturels et en constituant la Trame verte et bleue.

- **Une métropole durable**

Une métropole attractive et des proximités ne peuvent se concevoir sans la prise en compte et l'intégration des objectifs de développement durable.

La métropole durable nécessite donc d'anticiper le risque de crise énergétique, de maîtriser la consommation foncière, notamment au bénéfice des espaces agricoles et naturels :

- en préparant le territoire à une société sobre en carbone ;
- en donnant toute sa place à l'agriculture ;
- en développant le territoire, tout en maîtrisant l'étalement urbain et la consommation foncière.

III. LE PROJET DE PLU ET LES CHOIX RETENUS

Pour demeurer une métropole attractive et d'influence, au sein du Département du Bas- Rhin et en comparaison des autres métropoles françaises, l'enjeu du développement nécessite pour l'Eurométropole de Strasbourg d'œuvrer au regain de vitalité de sa démographie et donc d'afficher une ambition de croissance démographique, accompagnée de son corollaire en matière de création d'emplois.

Outre le fait d'attirer de nouveaux habitants, elle se doit également :

- d'améliorer l'accessibilité à toutes les échelles de territoires, qu'il s'agisse de la « grande accessibilité » à l'échelle nationale et internationale, de l'accessibilité aux équipements métropolitains ou aux grandes zones d'emploi par les transports en commun, l'accès aux équipements et services de proximité à pied et à vélo ;
- de soigner sa qualité résidentielle ;
- d'offrir des possibilités d'accueil de nouvelles entreprises ;
- de moderniser ou renouveler certains équipements commerciaux ;
- d'œuvrer à la préservation du potentiel agricole de son territoire et d'en favoriser la mutation progressive, tout en veillant à préserver les espaces naturels et la qualité de vie pour ses habitants et en optimisant l'usage du foncier.

Pour atteindre ses objectifs, l'Eurométropole peut s'appuyer sur ses atouts que sont :

- l'enseignement supérieur ;
- certaines filières économiques d'excellence ;
- les institutions internationales ;
- ses équipements culturels et sportifs ;
- le tourisme ;
- une offre de transports en commun déjà performante ;

- un réseau cyclable bien développé ;
- un territoire au réseau hydrographique très présent, riche de ses milieux naturels et de sa biodiversité ;
- un patrimoine urbain et architectural de grande qualité, qui contribue à constituer un cadre de vie de qualité pour ses habitants.

L'Eurométropole s'est donc engagée dans une démarche visant à conforter, renforcer, préserver et valoriser ces atouts.

En matière de développement de l'habitat et de son potentiel économique, l'Eurométropole de Strasbourg a ainsi affiché l'ambition d'accueillir quelques 50 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, soit une production d'environ 3 000 logements par an et, dans le même temps, de créer 27 000 emplois.

La diversification de l'offre de logements, pour répondre aux besoins de tous les habitants, le rééquilibrage géographique de l'offre de logements, notamment le logement aidé, en fonction des possibilités de chaque commune ainsi que la qualité et la durabilité du parc de logements existant et futur font également partie de l'engagement traduit dans le PLU.

La mixité des fonctions urbaines sera recherchée, dès lors qu'il n'y aura pas d'incompatibilité, du fait de nuisances générées par certaines activités.

Des zones d'activités économiques nouvelles devront permettre de répondre à la croissance d'entreprises locales et à l'accueil de nouvelles entreprises.

L'Eurométropole s'est également engagée dans la restructuration de certaines grandes entités commerciales.

En matière d'agriculture, en même temps qu'elle fixe à travers le PLU les limites du développement urbain, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans la pérennisation à long terme des espaces agricoles, en distinguant deux types de vocations :

- des espaces agricoles à valeur de production reconnue, fondamentaux pour l'économie agricole et agro-alimentaire ;
- des espaces agricoles dont l'activité (prairie, verger, ...) contribue également à la valorisation paysagère et écologique et dont le rôle agro-environnemental est à valoriser.

Pour répondre aux attentes sociétales en forte évolution, l'Eurométropole de Strasbourg encourage également le développement d'une agriculture de proximité, à la volonté exprimée d'une agriculture biologique et au besoin d'un rapprochement entre producteurs et consommateurs.

En matière de déplacements, outre l'objectif de répondre à l'enjeu d'amélioration de l'ensemble des dessertes évoqué ci-dessus, l'Eurométropole de Strasbourg s'attache à :

- poursuivre les politiques engagées, visant notamment à l'amélioration du maillage des réseaux de transports en commun et de vélo structurants, notamment sur les territoires des communes de 1^{ère} et 2^e couronnes ;
- travailler, en lien avec ses partenaires institutionnels, à une meilleure complémentarité entre les différents modes de transports publics et à une intégration tarifaire ;
- améliorer l'organisation du transport de marchandises sur son territoire ;
- réduire la pollution et la dépendance à l'automobile ;
- réduire le trafic sur l'autoroute A35 et sur la route du Rhin ;
- promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière ;

- équilibrer le stationnement entre les besoins des pendulaires et des habitants, en adaptant l'espace public en faveur du développement de la proximité et de la pratique des modes actifs de déplacement.

Ces objectifs tiennent notamment compte des résultats de la procédure de révision du PDU, lancée lors de la semaine de la mobilité en septembre 2009 et menée de façon participative de 2009 à 2011, sous forme d'ateliers de travail et de forums regroupant les « forces vives » : associations, professionnels, chambre consulaires, techniciens des communes et des autorités organisatrices de transport, maires et délégués vélos des communes de la CUS.

En matière d'environnement, outre les contraintes dites environnementales, liées aux risques naturels et technologiques, que sont l'inondation, les pollutions de l'eau, des sols et atmosphérique, dont la prise en compte et la maîtrise sont incontournables pour la préservation des richesses naturelles et la qualité de vie, l'Eurométropole de Strasbourg traite pleinement la thématique environnementale, qui est transversale à toutes les autres.

Aussi, le PLU traduit la volonté de poursuivre, renforcer ou engager les actions nécessaires pour faire du territoire de l'agglomération un territoire durable :

- en protégeant au maximum, dans toute la mesure du possible, les espaces naturels ;
- en valorisant et en développant la Trame verte et bleue, pour garantir un bon fonctionnement écologique à toutes les échelles ;
- en protégeant et en reconstituant des continuités écologiques le long des cours d'eau et des corridors dits « secs » ;
- en confortant la place de la nature en ville ;
- en mettant en place les conditions pour la protection des espèces patrimoniales ;
- en préservant la dynamique naturelle liée à la présence de l'eau sur le territoire ;
- en améliorant la qualité des interfaces entre l'urbain et les milieux naturels et agricoles ;
- en adaptant progressivement le territoire aux phénomènes climatiques extrêmes ;
- en recherchant l'efficacité énergétique, notamment dans les transports, les déplacements et la construction ;
- en recourant de façon optimale aux énergies renouvelables et aux réseaux de chaleur ;
- en optimisant la consommation foncière.

En matière de consommation foncière, on observe d'ores et déjà un net recul ces dix dernières années. La part des constructions réalisées dans les zones déjà urbanisées (enveloppe urbaine) a augmenté.

A l'issue d'une analyse approfondie, il s'avère que certaines zones urbaines présentent encore un potentiel de développement intéressant, permettant de contribuer au renouvellement de la ville, à sa « densification » et à la limitation de l'étalement urbain. Ce sont plus de 60 % des besoins en foncier pour le logement et près de 30 % de ceux nécessaires au développement des activités économiques, à l'horizon de 2030, qui pourront être mobilisés dans le tissu urbain existant.

Le défi pour l'Eurométropole est donc de prioriser le développement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine actuelle et de trouver le meilleur équilibre entre développement démographique et économique et la pérennisation des espaces naturels et agricoles. Par son zonage, le projet de PLU restitue plus de 800 hectares aux zones naturelles et agricoles, par rapport aux prévisions inscrites dans les POS et PLU actuellement en vigueur sur le territoire de l'agglomération.

Les possibilités de construction pour le développement urbain au sein de la Métropole (qu'il s'agisse de développement en extension ou dans l'enveloppe urbaine) sont notamment estimées au regard de densités optimisées, dans le respect de la qualité de vie des habitants.

Dans cette logique, les densités les plus importantes sont attendues dans le cœur de la Métropole. Elles sont progressivement moins importantes dans le reste de l'espace métropolitain et dans les communes périurbaines. Elles sont par ailleurs modulées en fonction de :

- la typologie du tissu urbain existant et le contexte paysager ;
- la proximité d'une offre performante de transports en commun ;
- la facilité de desserte pour les piétons et les cyclistes ;
- la proximité et l'accessibilité aux espaces de nature en ville ;
- le niveau d'équipement en commerces et services de proximité ;
- la préservation de la biodiversité ;
- les contraintes environnementales ;
- la performance énergétique ;
- la faisabilité technique.

• **Les outils du PLU**

Un PLU est traditionnellement composé des documents que sont le rapport de présentation, comportant notamment l'évaluation environnementale, le PADD, le règlement écrit (qui définit les zones et fixe les règles applicables) et le règlement graphique (plans de zonage), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et diverses annexes.

Pour répondre aux enjeux répertoriés et se donner les meilleures chances de traduire efficacement les grands principes énoncés dans les orientations générales du PADD, l'Eurométropole de Strasbourg a fait le choix de recourir à divers outils complémentaires, mis à disposition par les récentes lois. Ils permettent de rendre plus lisible la traduction des différentes politiques et d'apporter des réponses nuancées et mieux adaptées, en fonction des thématiques ou des différentes parties du territoire.

C'est ainsi que le projet de PLU comporte des OAP thématiques et sectorielles, relevant de différentes échelles de territoire, ainsi que des Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) :

- **Les OAP thématiques** : Habitat, Déplacements, Trame verte et bleue, Critères de localisation préférentielle du commerce, Assainissement, Seuils d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser.
- **Les OAP sectorielles** :
 - OAP métropolitaines : elles concernent l'aménagement de secteurs d'enjeux d'agglomération ;
 - OAP intercommunales : elles concernent l'aménagement de secteurs touchant les bords de plusieurs communes ;
 - OAP communales : elles concernent l'aménagement de zones urbaines ou à urbaniser des communes ou des thématiques propres à certains secteurs communaux.
- **Les POA** : Habitat, Déplacements. Ils sont les documents de traduction des stratégies des politiques de l'habitat et des déplacements, à l'instar d'un PLH ou d'un PDU.

Pour assurer la préservation des patrimoines urbain et architectural, paysagers et naturels présents sur le territoire, le PLU a recours à de nombreux outils de protection. Il identifie notamment les éléments à protéger au sein de la Trame verte et bleue de l'agglomération ainsi que les continuités écologiques à reconstituer, les espaces de nature à conserver ou à renforcer en milieu urbain

IV. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS CONCERNANT LA COMMUNE D'OSTWALD

En matière de logements, le PLU prévoit, pour Ostwald la construction de 2000 logements sur 15 ans :

- soit 153 logements par an,
- comprenant 53 logements aidés.

Cet objectif est réaliste tenant compte de la production régulière de logements constatés ces dernières années et de l'avancement de l'éco quartier des Rives du Bohrie.

Sur le plan du développement économique, le PLU :

- constate l'urbanisation existante de 72 ha à Ostwald dévolus aux différentes activités,
- prévoit des extensions à court terme à hauteur de 13 ha.

Du point de vue des déplacements, le PLU organise, en termes de réservations spatiales, les transports et déplacements pour l'avenir (BHNS, pistes cyclables, voiries).

Enfin, concernant l'environnement, le PLU tient compte des enjeux prégnants à Ostwald (corridor écologique, préservation des espèces, ...).

Plus précisément, les éléments quantitatifs pour Ostwald sont les suivants :

- zones urbaines : 319 ha (dont 38 ha d'équipements et 72 ha d'activité économique).
- Zones à urbaniser à court terme (IAU) : 37 ha (dont 13 ha d'activité économique)
- Zones à urbaniser à long terme (IIAU) : 40 ha
- Zones agricoles : 63 ha
- Zones naturelles et forestières : 253 ha

Enfin, la Ville demande d'ores et déjà la prise en compte de quelques modifications qui ne remettent évidemment pas en cause l'équilibre général du PLU :

- assurer une véritable continuité du corridor écologique au droit de l'étang du Bohrie,
- réaliser des changements de zonage pour mettre en cohérence le tissu existant et les possibilités d'urbanisation futures sur des secteurs en friche,
- renforcer les possibilités commerciales que permet le PLU à la Vigie, dans l'emprise de Krittweg III, tout en préservant le commerce de proximité,
- assurer, dans le cadre du PLH, une intégration cohérente dans le tissu urbain existant ainsi qu'aux normes de stationnement.

Le PLU intercommunal peut être consulté sur le lien suivant :

https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=oLGq6_uvUjw2p.KtVSkx1C

Intervention de M. Damien Oswald

- J'aime beaucoup ces documents, ce sont des listes à la Prévert des lapalissades : poursuivre les politiques engagés, travailler en lien avec les partenaires institutionnels, réduire la pollution, réduire le trafic, équilibrer le stationnement etc. Si je devais présenter cela à mon conseil d'administration, il me l'enverrait en pleine figure en me demandant ce que l'on fait exactement de ces bonnes intentions. Le texte n'a donc aucun intérêt, c'est uniquement de la prose qui nous amène à mieux faire passer la suite ...

- On en arrive ensuite à Ostwald. C'est là que ça devient intéressant...

* 153 logements/an sur 15 ans : soit 2000 logements, ces calculs tiennent compte des Rives du Bohrie ou est-ce des constructions supplémentaires ?

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Le Maire confirme que ces objectifs chiffrés intègrent l'écoquartier des Rives du Bohrie et constate que le conseiller municipal concerné « n'arrive pas à entre-percevoir les améliorations et réalisations de l'équipe de M. Jean-Marie Beutel ». Le Maire rappelle l'importance des orientations générales contenue dans le PADD de la Ville d'Ostwald et de celui à venir de la Métropole.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 29 voix pour, 4 abstentions

- d'adhérer aux grandes orientations du PADD et aux choix retenus pour établir le projet de PLU,
- d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU arrêté par le Conseil de l'Eurométropole en date du 27 novembre 2015,
- de demander la prise en compte d'ajustements mineurs liés au tracé d'un corridor écologique, à certaines modifications de zonage et au renforcement du potentiel commercial de la Vigie.

9°) – Délibération de l'Eurométropole de Strasbourg : Programme voirie 2016

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du programme 2016 des projets portés par l'Eurométropole de Strasbourg sur l'espace public (voirie, signalisation, ouvrages, eau, assainissement).

Pour Ostwald, deux opérations sont prévues :

- carrefour rue des Mélèzes/rue du Rivage : études
- rue de Thann, rue de Belfort : travaux d'assainissement.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

ce programme de voirie et d'assainissement 2016.

10°) – Délibération de l'Eurométropole de Strasbourg : Echange de terrains

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) souhaite réaliser un échange de terrains avec la Société Leroy Merlin France.

La Société Leroy Merlin France envisage d'étendre et de moderniser son enseigne située dans la zone commerciale de la Vigie à Ostwald. Ce projet nécessite l'acquisition de parcelles représentant une superficie totale de 43,56 ares, appartenant à l'Eurométropole, comprenant une voie ferrée désaffectée et démantelée, ainsi qu'un espace boisé actuellement classé au plan local d'urbanisme de la commune (PLU).

Ce projet présente l'opportunité pour l'Eurométropole d'acquérir les emprises foncières appartenant à la société privée tombant dans le futur réaménagement de la voirie rue du 23 Novembre et rue Kastler.

L'Eurométropole a par conséquent proposé la conclusion d'une transaction sous forme d'échange, satisfaisant ainsi les intérêts respectifs des parties. L'Eurométropole acquerrait un foncier d'une superficie totale de 22,87 ares pour un montant de 55.000 € HT, en cédant en contre-échange à la société Leroy Merlin les parcelles d'une surface totale de 43,56 ares, au prix de 79.500 € HT.

Il résulterait de l'application de ces valeurs déterminées par France Domaine, une soulte au profit de l'Eurométropole d'un montant de 24.500 € HT.

Les terrains étant situés dans une zone d'activités, il est apparu nécessaire de vérifier la qualité des sols, par des diagnostics réalisés par la société Antéa group.

Les différents sondages effectués sur les parcelles (hors espace boisé classé) ont permis de révéler, d'une part la présence de polluants en quantités insignifiantes dans les emprises à céder par l'Eurométropole, n'impactant pas leur usage futur et d'autre part, une teneur anormale en polluants dans les terrains destinés à être cédés par la société privée, nécessitant un traitement des terres.

Cette dépollution en biocentre local a été estimée par le diagnostiqueur entre 45.000 € HT et 65.000 € HT.

S'agissant toutefois d'une pollution très localisée décelée suite à des sondages de sols par carottages et de travaux de voirie qui ne seront programmés qu'à moyen, voire à long terme, il a été proposé de retenir le montant de 45.000 €, à verser à l'Eurométropole sous la forme d'une indemnité forfaitaire et définitive de dépollution prévisionnelle, en sus de la soulte.

Par ailleurs, pour garantir un accès permanent à la société Leroy Merlin France à partir de la voie publique jusqu'au réaménagement de la voirie, il est également proposé de consentir une servitude de passage pour tous véhicules terrestres à moteur et piétons, à la charge des parcelles acquises par la Collectivité, au bénéfice de la société privée.

Intervention de Mme Pascale Lambert-Thorwarth

Le principe d'échange de terrains nous convient, mais nous souhaitons une grande vigilance sur le problème de pollution à ne pas minimiser, même si cette pollution semble très localisée, dans ce cas précis.

C'est un sujet trop sensible qui nécessite une transparence totale envers les Ostwaldois.

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Les pollutions résultant d'anciennes activités économiques sont fréquentes. La dépollution est prévue et à la charge des entreprises à l'origine de la pollution.

Il reste qu'il existe dans cette emprise une ancienne voie ferrée dont la dépollution devra également être engagée.

Enfin, il est prévu d'intégrer dans ce secteur un transport en commun en site propre ce qui est aussi de nature à renforcer le volet environnemental.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
a p p r o u v e à l'unanimité

ce projet d'échange de terrains.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Maire remercie les conseillers pour leur présence et lève la séance à 20 h 10.